



Rapport final de la Commission fédérale d'enquête sur les accidents d'aéronefs

concernant l'accident

de l'avion Piper PA 28-140B Cherokee, D-EBDB

survenu le 17 juin 1972

à l'aéroport de Genève-Cointrin

L'enquête préalable a été close le 14 juin 1973 par la remise du rapport du 8 mai 1973 au président de la commission.

1. DEROULEMENT DU VOL

Le samedi 17 juin 1972 le pilote qui participe à un rallye aérien avec un passager, s'apprête à poser son avion, un Piper PA 28-140B Cherokee, sur la piste en gazon 23 de l'aéroport de Genève, d'une longueur disponible de 673 m. Ne compensant pas l'effet du vent de dos de 8 kt environ, elle touche le sol à 300 m seulement de la fin de la piste, à gauche de celle-ci. Malgré un freinage énergique, l'avion entre en collision à 17.06 h HEC avec les balises de démarcation de l'aire de roulage.

2. DOMMAGES

Les occupants sont indemnes, l'avion légèrement endommagé, ainsi que deux balises.

3. FAITS ETABLIS

Le pilote, née en 1929, ressortissante allemande (RFA), était en possession d'une licence valable de pilote privé avec extension pour radiotéléphonie restreinte. Son expérience de vol était de 362 h, dont 312 sur le type en cause. Au cours des trois derniers mois, elle avait effectué 31 h, entièrement sur Piper Cherokee.

L'avion D-EBDB était admis à la circulation et l'enquête n'a relevé aucun point permettant de retenir une insuffisance technique comme cause de l'accident.

Au moment de l'accident, la visibilité était bonne et le vent soufflait de 050° à 8 kt; la piste 23 reste en service jusqu'à un vent de dos de 8 à 10 kt.

L'avion s'est posé à gauche de la piste, dans le secteur réservé au roulage.

4. ANALYSE

N'ayant pas tenu compte du vent de dos, bien qu'il lui ait été

communiqué par radio, le pilote a posé son avion trop près du balisage marquant la fin de la distance disponible et n'a pas réussi à l'immobiliser à temps.

Le fait que l'appareil s'est posé sur l'aire de roulage au lieu de la piste n'a pas eu d'influence sur le déroulement de l'accident, car la distance disponible était la même et la piste était également limitée par des balises.

5. CAUSES

L'accident est dû à un dépassement de l'aire de manœuvre lors de l'atterrissage par vent de dos.

Berne, le 25 août 1973